

Info Master 1 droit de l'entreprise et M2 droit du sport/juriste

Par **SuitsLaw009**, le **22/01/2016** à **17:21**

Bonjour, j'aimerais obtenir des informations concernant deux masters : le M1 droit des affaires spécialité droit de l'entreprise et le M2 droit du sport/juriste en droit du sport.

Après quelques recherches sur google je n'ai pas trouver les réponses à mes questions.

- 1) Le M1 droit de l'entreprise peut il conduire au M2 droit du sport ? Est-ce un choix judicieux ?
- 2) Quelle est le meilleur master pour aller en M2 droit du sport/juriste en droit du sport ?
- 3) Quelles facs proposent ce type de M2 droit du sport / juriste en droit du sport ? J'en ai trouvé que 5-6 en France c'est normal ?
- 4) Faire le M1 à Lyon puis partir dans une autre fac pour le M2 un bon choix ? (car M2 n'est pas dispo partout je crois).

Par **Yn**, le **22/01/2016** à **19:25**

Bonsoir,

1/ Le droit du sport, si l'on arrive à définir le sens dette expression, est une matière transdisciplinaire : toutes les matières sont les bienvenues (droit public, droit privé, etc.). Partant, un M1 droit des affaires peut conduire au droit du sport.

2/ Aucun, cf. le 1/. Sauf, évidemment, si les M2 recrutent en priorité des profils en raison d'une formation plutôt axée vers le droit privé ou le droit public.

3/ Si tu n'en trouves pas plus, c'est que tu as fait le tour. Toujours se méfier des M2 qui n'ont aucune visibilité sur le Web. Les M2 actifs ont tous un site, une association, etc. L'inverse traduit souvent un M2 de moins bonne qualité.

4/ Tu es libre de partir de Lyon pour ton M2, il n'y a aucune règle, les notes obtenues jusqu'en M1 sont déterminantes pour tous les M2 français.

Enfin, je développe ma remarque introductive, le droit du sport, même si certains le présentent comme une spécialité, convoque généralement le droit des contrats, des sociétés, le DIP, le droit européen, etc. Ces matières sont "appliquées" au sport, mais il n'y a aucun droit du sport ici...

Par **SuitsLaw009**, le **23/01/2016** à **14:22**

Merci pour tes remarques je vais me renseigner d'avantage avant d'arrêter mon choix définitif. Effectivement c'est une application du droit dans le domaine sportif j'ai juste repris le nom que j'ai vu.

Merci encore